

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Compte-rendu affiché le : 14 avril 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 21 avril 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2017

N° 17-05-05

OBJET :
Approbation du compte
de gestion 2016 :
Commune, dressé par
Madame FAVARD,
Receveur.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Corinne BOICHON – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Publication : 14/04/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 : COMMUNE, DRESSE PAR Madame FAVARD, Receveur.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

■ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170412-17_05_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Publication : 14/04/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 20 avril 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.